



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE BRUNOY
LOT 3 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES ABORDS DE VOIRIES
ET BATIMENTS COMMUNAUX**

MARCHÉ N°2022051MF

Ville de Brunoy
Département de la Commande Publique
Place de la Mairie
BP 83
Département de la Commande Publique
91805 BRUNOY CEDEX

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Ville de Brunoy

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 27/05/2020 (N°20.009/k)

Ordonnateur : Monsieur le Maire de Brunoy
SIRET : 219101144 00018

Comptable assignataire des paiements :
Monsieur le Trésorier principal de Brunoy,
26 Rond-Point du Donjon
91800 BRUNOY
Tel : 01 60 46 03 03

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG – Fournitures et services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☒ engage la société. ELIOR SERVICES FM sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale ELIOR SERVICES FM

Adresse 1 bd Général Delambre, 95870 BEZONS

(1) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

ML

3.3 - Forme de contrat

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel.

4 - Prix

Les prestations à réaliser sont définies au CCAP et au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Le marché est passé sous forme d'un accord-cadre à bons de commande au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, sur la base des prix unitaires inscrits au Bordereau des Prix Unitaires, dans la limite suivante :

- **sans montant annuel minimum ;**
- **un montant maximum annuel de 220 000 euros HT.**

Les prix sont fermes la première année, ils sont révisables annuellement à la date anniversaire de la notification, selon les conditions fixées au CCAP.

5 – Durée du contrat et/ou Délais d'exécution

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 02/01/2023 (ou à la date de notification si cette dernière devait intervenir après la date précitée) au 31/12/2023 pour la première année d'exécution, renouvelable **trois** fois par reconduction expresse, sa durée totale ne pouvant excéder **quatre** ans.

En cas de reconduction, le Pouvoir adjudicateur informera le Titulaire du marché par écrit, en respectant un préavis de trois mois minimum avant la date anniversaire du contrat. Cependant, si ce délai n'était pas respecté, la reconduction pourrait néanmoins être effective, sous réserve d'acceptation de la dite reconduction par le titulaire du marché.

En cas de non reconduction, le Titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Si le Pouvoir adjudicateur décide de reconduire le marché, dans le délai précité, le Titulaire ne pourra pas refuser la reconduction (conformément à l'article R2112-4 du code de la commande publique).

Les ordres de service valant bon de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité du marché. La durée maximale d'exécution d'un bon de commande est fixée à 4 mois à compter de sa date de réception par le Titulaire.

Reconduction anticipée : Dans le cas où le maximum annuel serait atteint, avant la fin de l'année d'exécution, le marché pourra être reconduit expressément par anticipation. Il en résulterait que la nouvelle période contractuelle débiterait à compter de la date de réception par le titulaire de la lettre de reconduction, pour une durée d'un an, de date à date. Dans ce cas d'espèce, la durée globale du marché s'en trouverait proportionnellement réduite, sans que le prestataire puisse élever une quelconque réclamation ni prétendre à aucune indemnité. Ces modalités de reconduction anticipée valent pour chaque période contractuelle du marché. Dans ce cas de figure, les dates de révision des prix ne seront pas modifiées.

Les prestations à réaliser sont notifiées au titulaire par le pouvoir adjudicateur, au fur et à mesure des besoins, sous forme de bons de commandes.

Délais d'exécution

Les prestations à réaliser seront notifiées au titulaire par le pouvoir adjudicateur, au fur et à mesure des besoins, sous forme d'ordres de service valant bons de commandes. Ces ordres de service pourront être émis jusqu'à l'expiration de la

(1) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement



Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Avance

Le contractant (articles R2191-3 et 5 du code de la commande publique) :

☐ ne renonce pas à percevoir l'avance prévue à l'article 8.4 du CCAP,

☒ renonce à percevoir l'avance prévue à l'article 8.4 du CCAP.

Le défaut de réponse ci-dessus est considéré comme une renonciation au bénéfice de l'avance.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
77314000-6	Réalisation et entretien d'espaces verts
77312100-1	Services de désherbage
7734200-9	Taille des haies

(1) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement



9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Lisses
Le 21 Novembre 2022

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹



ELIOR SERVICES FM
Agence Espaces verts
22, rue de l'égantier - 91090 LISSES
Tél. 01 60 77 80 25 - Fax 01 60 77 80 78
SIRET : 391 322 831 00143

(1) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

.....
.....

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

.....
.....

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise

☐ sous-traitant

A

Le

Signature :

(1) Date et signature originales